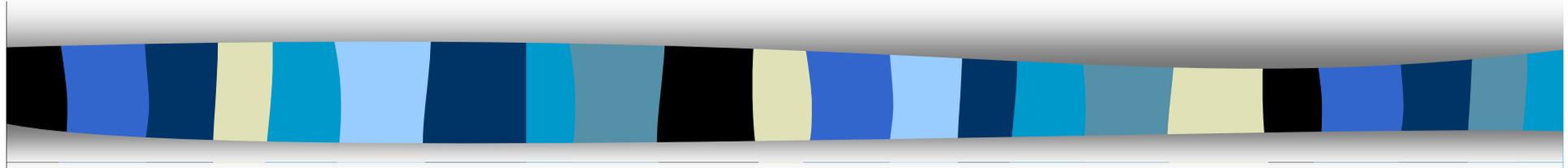
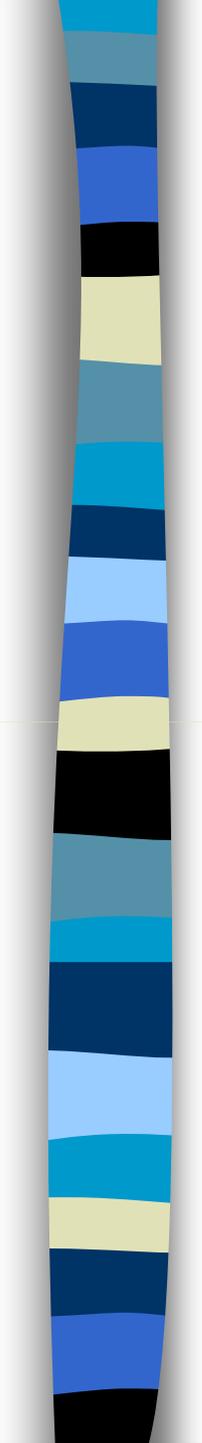


LES DROITS SUBJECTIFS

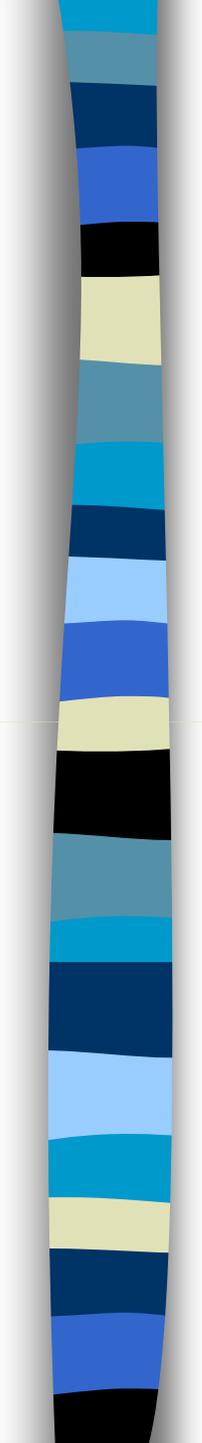


Sources et preuves



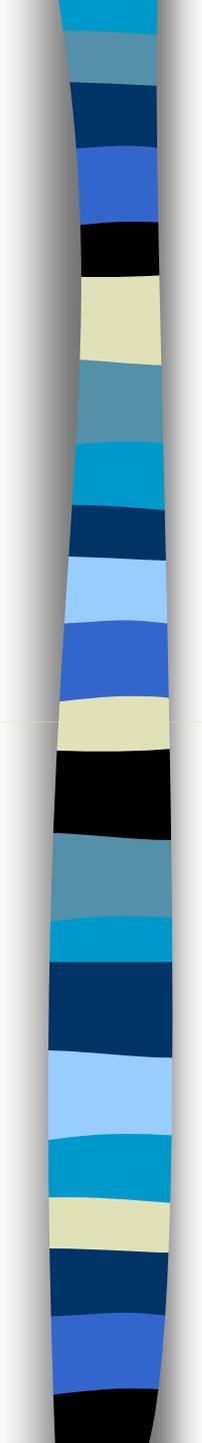
DEFINITION DES DROITS SUBJECTIFS

- Les droits subjectifs sont des prérogatives individuelles
 - opposables aux tiers
 - dont le respect ou la reconnaissance peut être réclamée en justice.



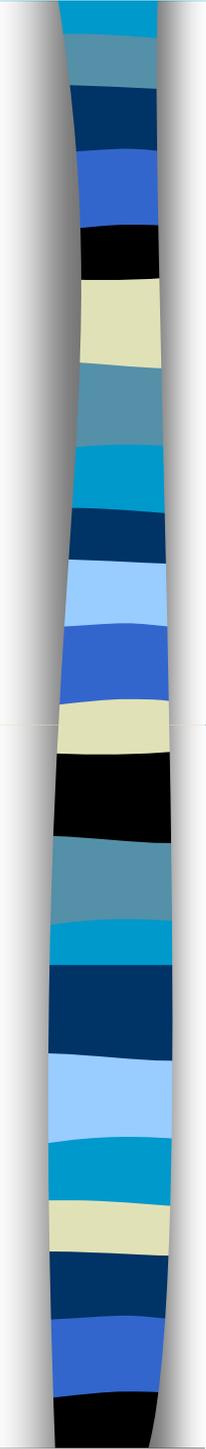
SOURCE DES DROITS SUBJECTIFS

- Les droits subjectifs naissent:
 - à l'occasion de circonstances qui se réalisent à un moment donné
 - qui sont prévus et reconnus par le droit objectif



COMMENT NAIT UN DROIT SUBJECTIF

- La loi prévoit de façon abstraite des situations:
 - dans telle ou telle circonstance
 - un tel ou un tel fera ceci ou cela

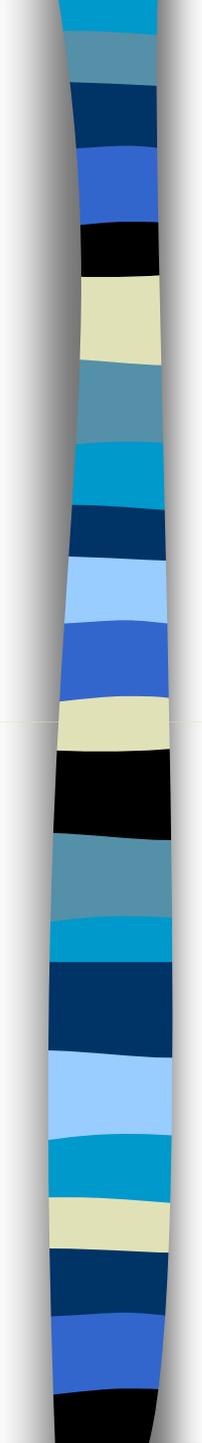


Exemple de règle

CODE CIVIL

Article 815

Nul ne peut être contraint à demeurer dans l'indivision et le partage peut être toujours provoqué, à moins qu'il n'y ait été sursis par jugement ou convention.



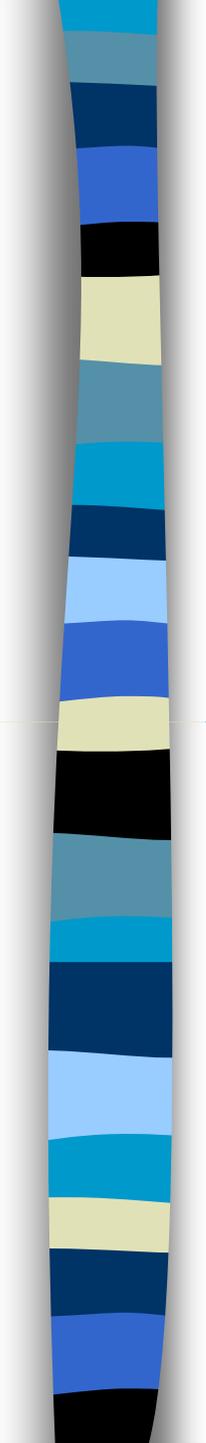
COMMENT NAIT UN DROIT SUBJECTIF

- La circonstance décrite par le texte se réalise:

Un homme décède et ses deux enfants Jean et Paul héritent en indivision du patrimoine. Jean veut obtenir un partage.

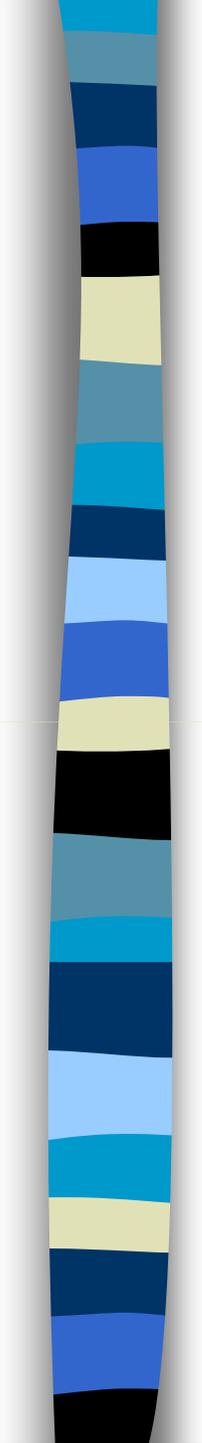
Jean a un droit subjectif reconnu par l'art.815 du C.Civ à obtenir ce partage.

Si Paul refuse, Jean pourra saisir le tribunal



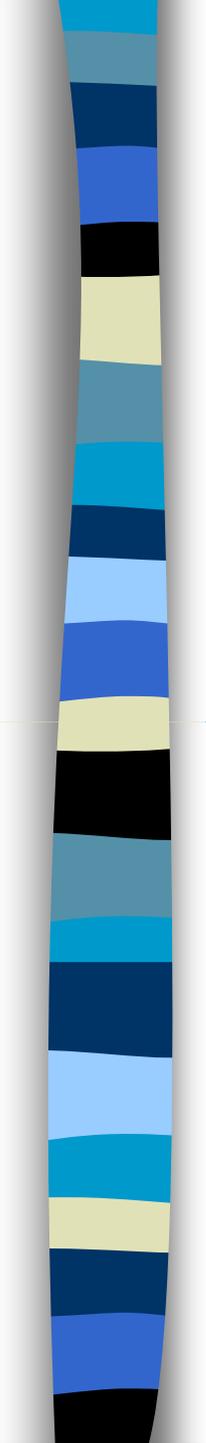
Les sources des droits subjectifs

- Les droits naissent de deux types de situations:
 - Les faits juridiques
 - Les actes juridiques



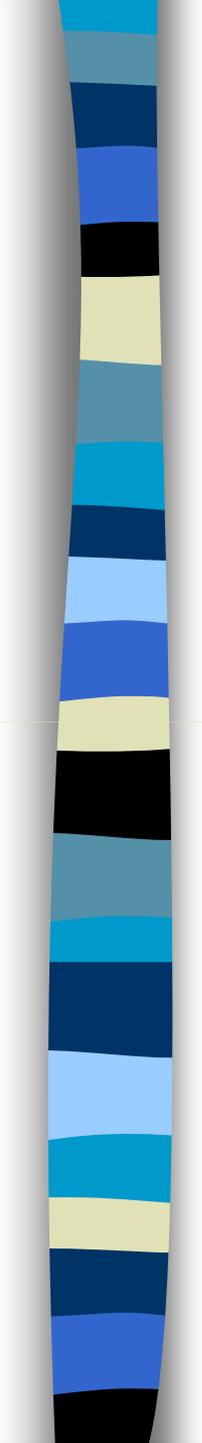
LES FAITS JURIDIQUES

- Les faits juridiques sont des situations voulues ou non, dont les effets juridiques prévus par les textes n'étaient pas recherchés par la personne concernée
- Celle-ci subit ou bénéficie des effets de la loi, indépendamment de la volonté.



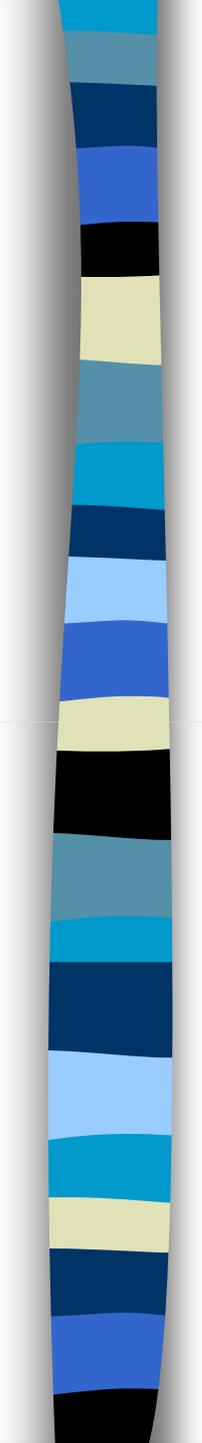
Exemple de fait juridique

- La naissance:
 - attribution de la personnalité juridique,
 - de la filiation
- Le décès
 - Transmission du patrimoine
- Un accident
 - Droit d'obtenir réparation



LES ACTES JURIDIQUES

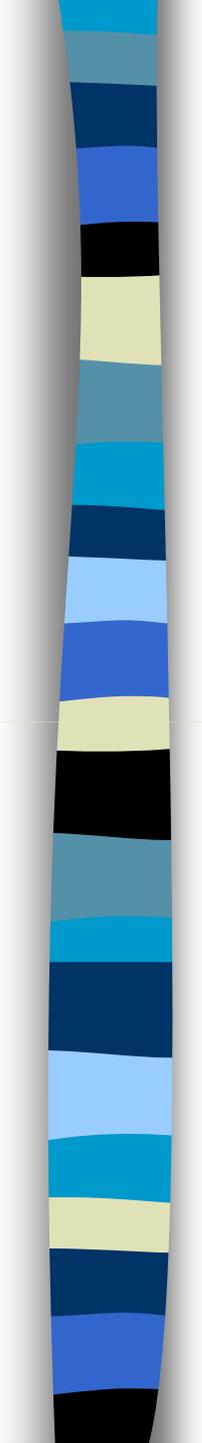
- Les actes juridiques sont définis comme des actes de volonté qui ont pour objet la réalisation de certains effets de droit
- ex: le contrat de vente:
 - le vendeur s'engage à transmettre la propriété pour obtenir un paiement en contrepartie



Test de compréhension

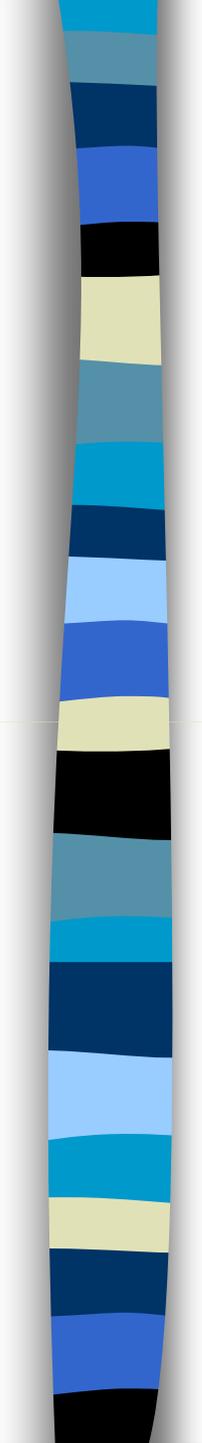
- Un fait juridique est-il:
 - volontaire ou involontaire?

- Un acte juridique est-il:
 - volontaire ou involontaire?



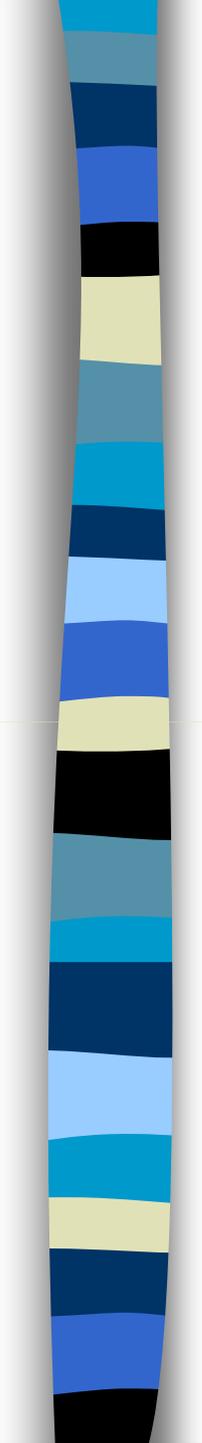
Distinction actes/faits:exercice

- Un prêt entre particuliers sans intérêt
- L'embauche d'une vendeuse
- La location d'une chambre d'étudiant
- La naissance du petit Etienne
- La donation d'un terrain
- Le vol d'un véhicule automobile
- Le décès de la doyenne du village



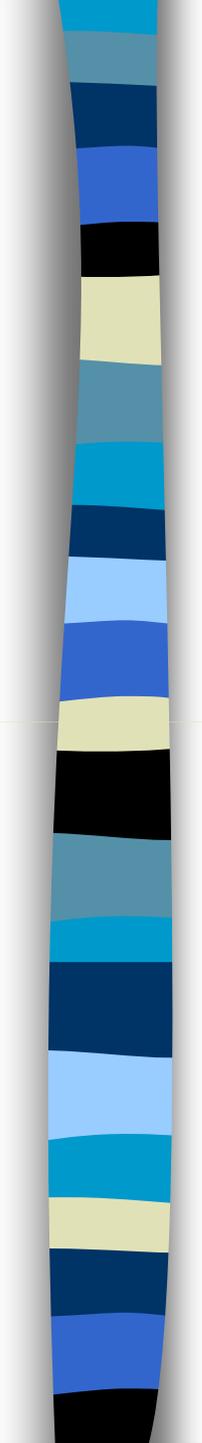
Le problème de la preuve

- Revendiquer le respect ou l'obtention d'un droit suppose de la prouver
- Ne pas pouvoir prouver un droit
- =
- Ne pas avoir de droit



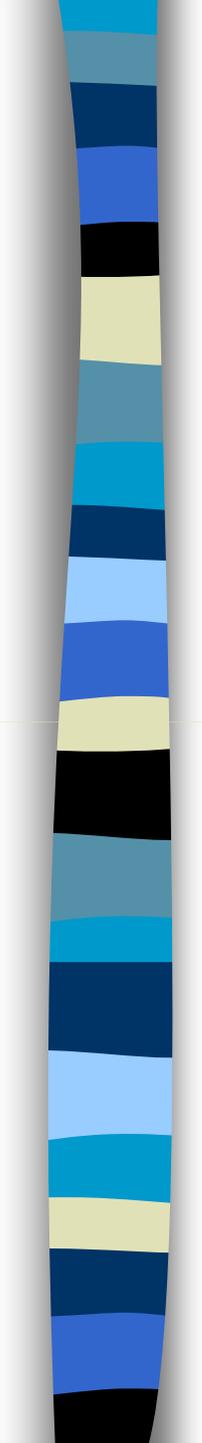
Que faut-il prouver?

- le droit objectif créant le cadre de l'existence du droit subjectif: le juge est supposé le connaître : il n'y a pas à prouver l'existence du texte
- la circonstance à l'origine de l'application de la règle: sa preuve doit toujours être rapportée.



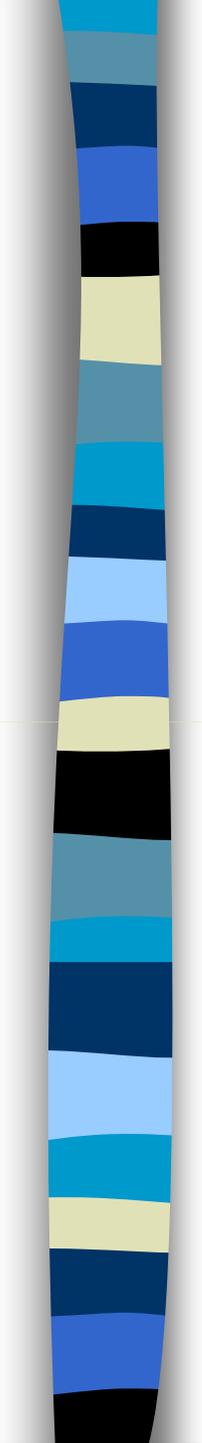
Qui doit prouver?

- La charge de la preuve appartient au DEMANDEUR
- C'est aux parties à prouver leurs prétentions, le juge, neutre, examine les preuves qui lui sont soumises.



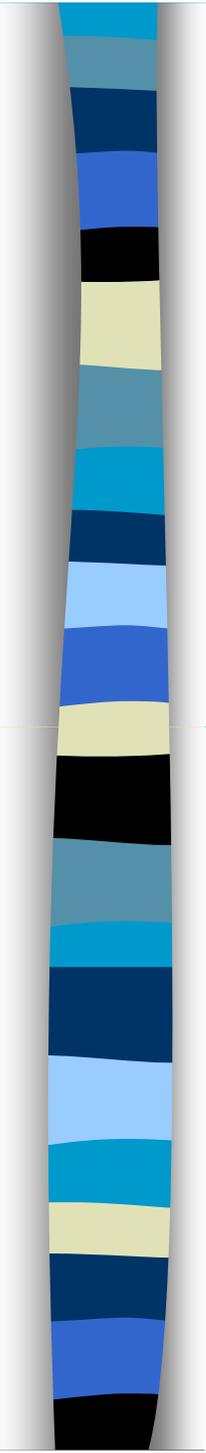
Comment prouve-t-on?

- Les procédés de preuves sont réglementées en fonction du type d'événement qui donne naissance au droit:
 - -Acte juridique: système de la preuve préconstituée.
 - Fait juridique: preuve libre



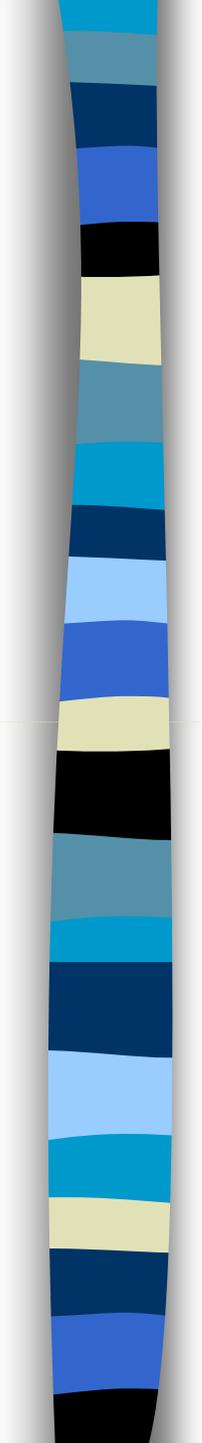
La preuve des actes juridiques

- Les actes juridiques civils d'une valeur supérieure à 800 € doivent se prouver par un écrit:
 - acte authentique: devant notaire
 - acte sous-seing privé



La définition de l'écrit

- L'évolution des technologies a fait évoluer la notion d'écrit (support papier)
- La loi du 13 mars 2000 définit un écrit comme « une suite de lettres, caractères, chiffres ou tout autre symbole dotés d'une signature intelligible, quelque soit le support et les modalités de transmission »

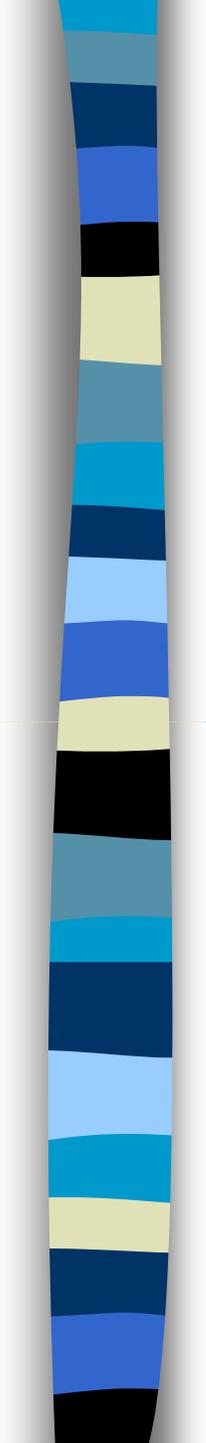


Les dispenses d'écrit

- Les actes juridiques

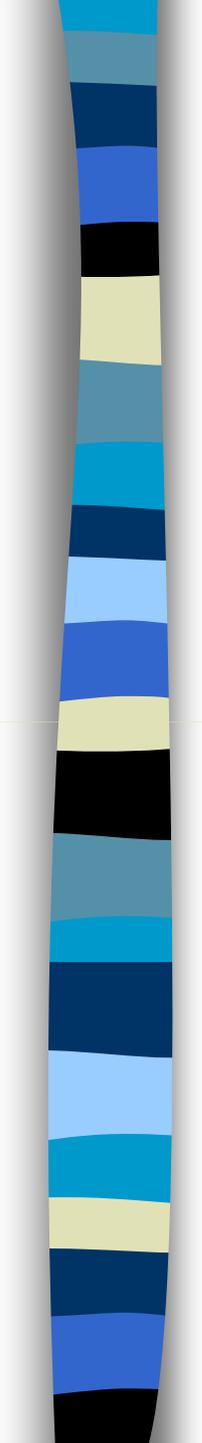
- inférieurs à 800€
- de nature commerciale
- dont la preuve est perdue
- dont la preuve écrite ne pouvait être constituée par impossibilité matérielle ou morale

peuvent être prouvés par un commencement de preuve par écrit+une présomption/témoignage



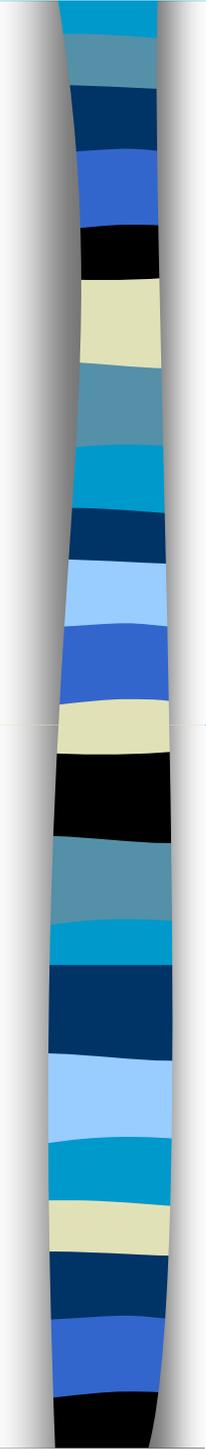
La preuve des faits juridiques

- Elle peut se faire par
 - témoignages
 - aveu
 - serment
 - présomption
 - commencement de preuve par écrit
(document émanant de la partie adverse, rendant le fait allégué vraisemblable, ex: lettre)



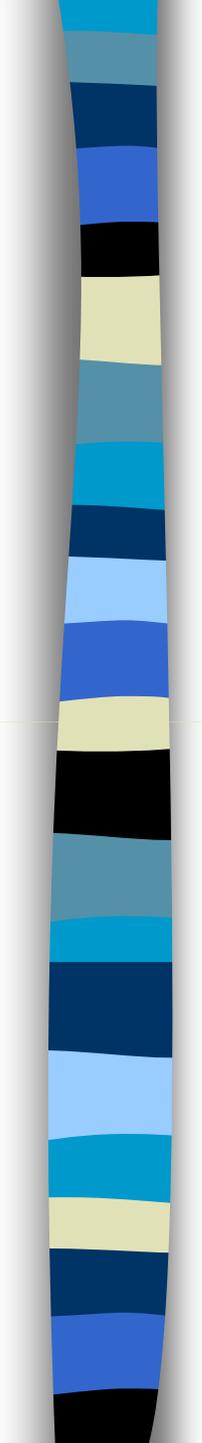
Le mécanisme des présomptions

- Deux éléments, A et B, ont un lien de cause à effet.
- Le demandeur doit prouver B pour gagner son procès.
- B est difficile à prouver
- A est facile à prouver



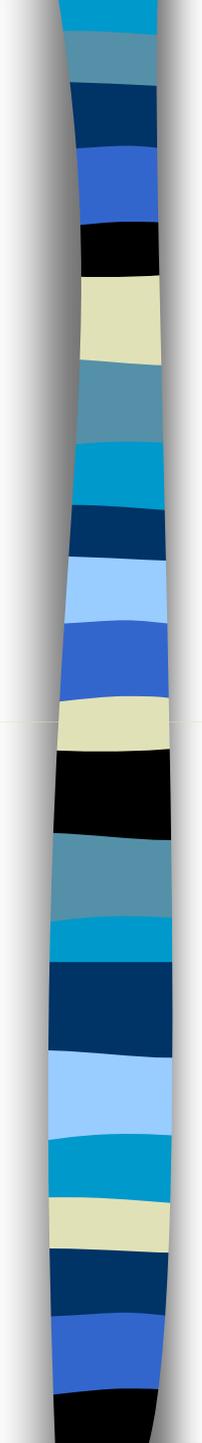
Les présomptions

- La loi, ou le juge, admettent que si le demandeur prouve A, la preuve de B sera rapportée.
- Ce lien entre A et B qui permet de déduire la preuve de l'un par l'autre est appelé une présomption



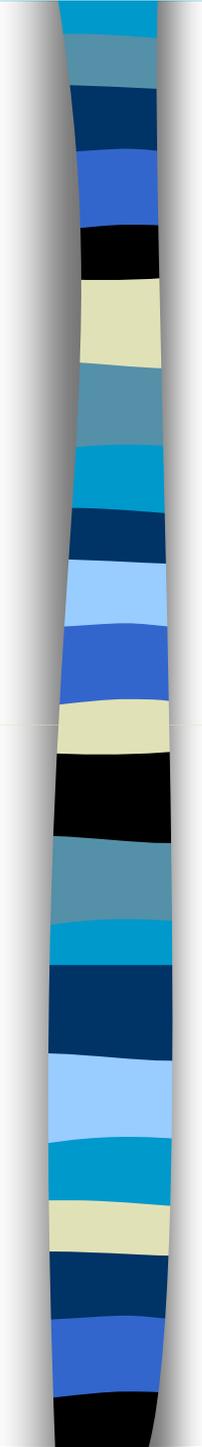
Exemple de présomption

- L'enfant d'une femme mariée a pour père le mari
- Difficile à prouver: la paternité
- Facile à prouver: l'identité de la mère et le mariage de la mère



Le renversement de la présomption

- Le père présumé peut prouver le contraire: la présomption est simple.
- Certaines présomptions ne peuvent être renversées: elles sont irréfragables
 - ex: nul n'est censé ignorer la loi



Exercice

- Mme Rémi a acheté un salon aux époux Duvent qui quittaient la région pour 1350 €.
- Trois mois après le déménagement, les époux Duvent n'ont toujours pas reçu le chèque de Mme Rémi qu'elle prétend avoir expédié.
- Faites l'analyse juridique de la situation